

**Débat public sur le projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes**
**Quelles incidences aurait l'implantation
du projet des Deux Côtes sur la faune et la flore ?**
Cinquième table ronde thématique
Saint-Valery, le 27 mai 2010

Accueil

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

En guise d'introduction, Philippe MARZOLF rappelle que la Commission Nationale du Débat Public a été saisie par la Compagnie du Vent, comme l'impose la loi du 27 février 2002 à tout porteur de projet dont le montant dépasse 300 millions d'euros. La CNDP est une autorité administrative indépendante qui organise, dans un esprit de transparence et en veillant à l'expression de tous les avis, les débats relatifs aux projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire présentant un intérêt national.

A l'issue d'un débat de 4 mois, organisé du 28 avril au 10 septembre 2010 avec une interruption du 13 au 30 août, la CNDP émettra un avis consultatif sur le projet de parc éolien des Deux Côtes. Le maître d'ouvrage prendra ensuite une décision. Tout au long du débat, les informations seront diffusées via différents supports (journal du débat, newsletter hebdomadaire, site Internet : www.debatpublic-eolien-en-mer.org). Dans le même temps, chacun aura la possibilité d'adresser un avis à la Commission par courrier postal ou par courriel.

A l'issue de ce propos introductif, Monsieur GONDOIS, adjoint au maire de Saint-Valery, souhaite la bienvenue aux différents participants des tables rondes ainsi qu'aux personnes de l'assistance.

Introduction

En tant que directeur général adjoint de cette société, Pierre LAGANDRE présente la Compagnie du Vent. L'entreprise a été créée en 1989, sous le statut de société anonyme, en vue d'implanter la première éolienne sur le territoire français. Vingt ans plus tard, la Compagnie du Vent a installé près de 200 éoliennes en France et au Maroc, et gère 15 parcs d'éoliennes sur le territoire national.

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore de la Compagnie du Vent, rappelle ensuite que le projet actuel prévoit l'installation d'un parc de 140 éoliennes, situé à 14 kilomètres des côtes normandes. Il souligne toutefois qu'aucune décision définitive n'a pour l'heure été prise. Cette décision, qui relève exclusivement de l'autorité préfectorale, dépendra entre autres des résultats des études d'impact. Ces études devront notamment déterminer les conséquences que le projet pourra avoir dans sa zone d'implantation sur la faune et la flore.

Table ronde n°1 : Conséquences du projet pour les oiseaux, la faune et la flore sous-marine

.I Présentation des résultats des études d'impact

Sylvain ALBOUY, membre du bureau d'étude éolien et environnement ABIES, présente les résultats des études benthiques réalisées dans la zone d'implantation du projet. Il souligne que le faible nombre d'espèces animales présentes dans cette zone laisse penser que l'impact du projet sur la faune locale sera peu significatif. En outre, une autre étude consacrée aux ressources halieutiques a permis de montrer que le projet resterait éloigné des principales zones de pêche de la coquille Saint-Jacques ainsi que des nourriceries.

De leur côté, les études consacrées à l'avifaune font apparaître que de nombreuses espèces ne seraient pas concernées par le projet tandis que d'autres, comme les Fous de Bassan, ne seraient que faiblement menacées. Par ailleurs, il importe de rappeler que la Baie de Somme abrite une importante colonie de phoques veaux marins. Pourtant, un suivi par balise a permis de constater que, lors de leurs trajets, ces animaux ne traversaient pas la zone d'implantation.

.II Le point de vue des experts

François SUEUR, ornithologue, fait part ensuite de son point de vue sur les études que la Compagnie du Vent a consacrées aux oiseaux et aux mammifères marins. Il considère que certaines d'entre elles, en particulier celles relatives au marsouin commun et au globicéphale noir, mériteraient d'être affinées. François SUEUR pointe en outre quelques insuffisances méthodologiques. Par exemple, l'étude menée sur les phoques-veaux marins, qui a eu lieu en hiver, gagnerait à être étendue jusqu'à l'automne, de façon à mieux identifier les différents déplacements de ces animaux selon les saisons.

Cécile VINCENT, de l'université de La Rochelle, intervient depuis le public pour indiquer qu'elle a elle-même réalisé des études pour le compte de la Compagnie du Vent. Elle se porte donc garante de la fiabilité de leurs résultats.

François SUEUR déplore que le rapport scientifique élaboré par la Compagnie du Vent manque de clarté.

Jean PIGNAC, élu au Conseil régional de Picardie, remet en cause à son tour certaines des études menées par la Compagnie du Vent. En tant que chasseur, il affirme que plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs passant par la zone d'implantation du projet n'ont pas été recensées dans ces études, par exemple les Bernaches cravant.

Sylvain ALBOUY affirme qu'aucune Bernache cravant n'a été recensée à moins de 36 kilomètres des côtes, soit un périmètre qui se situe au-delà de la zone d'implantation du projet.

Thierry RUELLET (GEMEL) indique que son intervention portera sur la macrofaune et la macroflore présente dans la zone. Il précise que les fonds marins sur le site sont essentiellement composés de sable et de graviers. Le principal impact interviendra donc lors des travaux d'installation. Le panache turbide qui sera provoqué à cette occasion favorisera un enrichissement de matières organiques, ce qui entraînera la disparition des espèces les plus sensibles, avant un retour à la normale sur un horizon de 10 ans. Durant la phase d'exploitation du parc éolien, le principal changement sera directement lié à l'introduction d'un substrat dur, favorable à la fixation de moules, ce qui pourrait également avoir un impact sur les différentes espèces présentes sur la zone. Ainsi, Thierry RUELLET estime qu'il sera nécessaire d'exercer un suivi constant de l'évolution de la faune du secteur. Ce suivi devra intégrer les résultats de plusieurs études différentes afin de déterminer avec la plus grande précision possible l'impact réel du projet sur l'écosystème local.

Monsieur FRODELLO, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, insiste lui aussi sur la nécessité de varier les méthodes d'observation, afin d'affiner et de comparer efficacement les résultats des différentes études. Pour sa part, la LPO est disposée à signer une clause de confidentialité afin d'avoir accès aux conclusions des études menées par la Compagnie des Vents. Enfin, il estime que le rôle du Groupement d'intérêt scientifique qui accompagnera la mise en œuvre du projet des Deux Côtes sera primordial.

Patrick THIERY, Président de Picardie Nature, se déclare plutôt favorable au projet des Deux Côtes, tout en précisant que les résultats des études méritent aujourd'hui d'être affinés. Il demande en outre que les modalités de suivi de l'impact du projet sur l'écosystème local soient clairement précisées. Il souhaite que les compensations financières soient utilisées pour mettre en place des projets de développement durable et, par ailleurs, que les éoliennes restent visibles dans le paysage afin de rappeler à tous qu'elles ont avant tout pour rôle de produire une énergie alternative et durable.

Sylvain ALBOUY précise qu'il est notamment prévu d'utiliser des caméras thermiques et des détecteurs de choc pour effectuer le suivi des impacts sur la faune.

.III Echanges avec le public

Alex PION (fédération des chasseurs de la Somme) aborde l'utilisation des radars. Il s'étonne que leur portée ne soit que de 10 kilomètres, alors qu'il est prévu d'installer le parc éolien à 14 kilomètres des côtes.

Yves LE DIASCORN, membre de l'Association pour la sauvegarde de la baie de la Somme et du littoral picard, s'inquiète de la pollution lumineuse générée par les éoliennes. Il rappelle en effet que ces dernières seront éclairées et pourraient avoir un impact sur les oiseaux migratoires. Il s'inquiète

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde
également des risques de collision entre les éoliennes et les pétroliers qui naviguent en nombre dans le secteur.

Sylvain ALBOUY établit un distinguo entre les radars ornithologiques et les radars militaires. Les premiers ont nécessairement une puissance limitée, ce qui pose effectivement une difficulté qu'il est nécessaire de résoudre.

Jean-Mathieu KOLB reconnaît ensuite que la sécurité maritime constitue un enjeu essentiel dans la Manche. Il signale que plusieurs études ont déjà été consacrées à cette question et sont dès à présent disponibles sur Internet.

Eric KRAEMER demande confirmation que la durée de vie d'un parc éolien est de 15 ans.

Sylvain ALBOUY affirme qu'en réalité, sa durée de vie prévisible est de 30 ans, même s'il reconnaît que les plus anciens parcs d'éoliennes installés en Europe l'ont été il y a seulement une quinzaine d'années.

Jean-Mathieu KOLB précise que le parc éolien le plus ancien a été installé au Danemark voilà 20 ans.

Eric KRAEMER, président de l'association de chasse de la baie d'Authie et adjoint au maire de Fort-Mahon, affirme que l'électricité éolienne est avant tout destinée à être vendue à l'étranger, aux frais des contribuables français. De plus, l'éolien ne pourrait en aucun cas constituer une énergie de substitution mais une énergie complémentaire, de sorte que l'intérêt d'un tel projet s'avère tout à fait contestable. Dans ces conditions, il s'étonne que Monsieur THIERY, qui se prétend défenseur de la nature, puisse se déclarer favorable à ce projet. Enfin, il soutient que les Picards ne veulent pas de ces éoliennes sur leur territoire.

Patrick THIERY explique que Picardie Nature est opposée par principe à tout projet d'implantation de parcs éoliens pour lesquels les études d'impact seraient jugées insuffisantes. Pour autant, il estime que le recours à l'éolien apparaît indispensable afin de réduire l'importance du parc nucléaire français.

Henri DE ROSIERE, pêcheur dans la baie de Somme, exprime la crainte que les pêcheurs ne puissent plus exercer leur activité dans la zone d'implantation du projet des Deux Côtes. Il affirme en outre que les oiseaux migrateurs traversent en masse cette zone, quoi que puissent en dire les experts de la Compagnie du Vent.

Philippe MARZOLF rappelle qu'il appartient à l'Etat, et non à la Compagnie du Vent, de décider la localisation de la zone d'implantation du projet.

Frédéric MALVAUD, membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et du Conseil économique et social de Haute-Normandie, demande que les débats se déroulent dans une ambiance plus sereine, afin que toutes les positions puissent s'exprimer. Il considère pour sa part que si l'impact des éoliennes sur les oiseaux est incontestablement réel, il l'est probablement moins que prévu, même s'il reste nécessaire d'affiner les études actuelles.

Catherine BOUTIN, adhérente de la Fédération Développement Durable, s'étonne que la Ligue de Protection des Oiseaux puisse se déclarer favorable aux éoliennes, alors qu'il s'agit de véritables hachoirs à oiseaux. Qui plus est, d'autres énergies renouvelables peuvent être préférées à l'éolien.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde

Liseline LAVOINE, commerçante du Tréport, déplore que la nature soit trop souvent sacrifiée sur l'autel du profit. De même, elle s'insurge contre la mainmise des spéculateurs sur le littoral français, estimant que ceux-ci privent ainsi le pays d'une partie de son patrimoine.

Jérôme CRESSANT rappelle que les habitants de la baie de Somme ont su jusqu'à présent préserver leur patrimoine et qu'ils n'entendent pas que des industriels décident pour eux du cadre dans lequel ils doivent mener leur vie.

Pierre LAGANDRE souligne que les précédents échanges se sont fait l'écho de nombreuses contre-vérités. Il affirme notamment que s'il existe effectivement de nombreuses énergies renouvelables, l'énergie éolienne demeure la plus mature d'entre elles. Il indique que, contrairement à ce qui a été dit, la France importe de l'électricité (57 jours en 2009).

Table ronde n°2 : **Cohabitation avec le parc naturel et incidence sur la chasse**

.I Incidence sur la chasse

Yves BUTEL, président de la Fédération des chasseurs de la Somme, indique que cette dernière n'a pas vocation à se prononcer sur les motivations du projet de parc éolien. Il s'inquiète en revanche des conséquences de ce projet sur les oiseaux migrateurs. Il regrette en outre que les études d'impact menées par la Compagnie du Vent aient présenté de graves lacunes, puisque les radars utilisés ne permettaient pas de capter l'ensemble des mouvements de vol des oiseaux ou de quantifier avec exactitude leurs mouvements migratoires. Dans ces conditions, la Fédération des chasseurs de la Somme demande que soit menée une étude d'impact réellement adaptée à l'échelle du projet.

M. PETERSEN, de l'Université d'Aarhus, indique qu'il travaille sur la problématique de l'impact de l'éolien offshore sur les oiseaux depuis 1999, année où le gouvernement danois a décidé de développer cette source d'énergie renouvelable après avoir mené des études d'impact tout au long des années 90. Un groupe d'étude écologique, associant les deux plus grands groupes industriels énergétiques danois, des instances gouvernementales en charge de la protection de l'environnement, ainsi que des représentants de la société civile, a ainsi été créé. Les conclusions ont clairement penché en faveur du développement d'un important parc d'éoliennes. De surcroît, l'expérience montre que leur impact sur la faune et la flore demeure très limité. En particulier, la majorité des oiseaux parviennent aisément à contourner ce parc. Sur les 250 000 oiseaux qui traversent ainsi ce parc chaque année, seuls 47 d'entre eux sont victimes de collisions.

Christophe AULERT, d'Aires Marines Protégées, rappelle que, selon la loi Grenelle, le littoral français devrait compter 20 % d'aires marines protégées à l'horizon 2020. A cet égard, le bassin de la baie de Somme est considéré dès à présent comme une aire marine protégée. Celle-ci regroupe des écosystèmes originaux et un patrimoine naturel exceptionnel, tout en présentant un environnement favorable à l'implantation d'un parc éolien. Pour autant, il apparaît encore nécessaire d'approfondir les études d'impact menées par le maître d'ouvrage, qui restent encore trop générales.

Mickaël HAUSTANT, de l'Ambassade de France à Londres, présente la politique du Royaume-Uni en matière d'énergies renouvelables, celle-ci faisant une large place au développement de l'éolien en mer. Plusieurs consultations ont dès à présent été menées et plusieurs appels d'offres lancés. Au total, 336 turbines sont déjà en service dans le pays. De plus, 9 zones d'implantation maritimes, distantes de quelques kilomètres des côtes, ont été identifiées en janvier 2010.

Nicolas LOTTIN, Président des chasseurs de la Baie de Somme, indique ne pas être opposé à l'implantation de parcs éoliens, mais souhaite que ce projet soit mis en œuvre de façon viable et raisonnée. Il rappelle ensuite que la Manche est un couloir migratoire majeur, tandis que la baie de Somme est reconnue comme l'une des plus belles baies du monde. Par conséquent, la comparaison avec le Danemark, qui présente une configuration différente, ne lui semble pas pertinente. Il s'inquiète en outre de l'existence d'autres projets éoliens d'envergure. En tant que chasseur, il confirme avoir observé que les oiseaux contournent effectivement les éoliennes, ce qui montre malgré tout que les couloirs migratoires seront inévitablement perturbés.

La condition sine qua non pour l'implantation d'un parc éolien en mer serait de mener des études plus poussées.

En outre, Nicolas LOTTIN craint que l'installation de parcs éoliens ait un impact négatif sur le tourisme. Il regrette enfin que la production de l'électricité, mission régaliennne de l'Etat, soit finalement confiée à des opérateurs privés et se prononce pour l'éolien « très » offshore (100 km).

.II Echanges avec le public

François VEILLERETTE, vice-président du Conseil régional Picardie, rappelle que la Région, qui n'est pas décisionnaire dans ce projet, réclame néanmoins de pouvoir bénéficier du plus haut niveau de garantie en matière de préservation de l'environnement. Il apparaît ainsi nécessaire de prolonger les études actuelles afin de lever toutes les incertitudes.

Jean PIGNAC, membre du conseil régional revient sur les études réalisées sur les oiseaux migrateurs. De leur côté, les études menées au Danemark semblaient porter sur des oiseaux sédentaires et non migratoires, ce qui laisse supposer que leurs conclusions ne sont pas transposables à la côte picarde.

M. PETERSEN affirme que le flux d'oiseaux migratoires est aussi important au Danemark qu'en France. De façon générale, les oiseaux sont capables de contourner les parcs éoliens, même s'il est vrai que certains le traversent, au risque d'entrer en collision avec les éoliennes. Néanmoins, il rappelle qu'à l'échelle du parc danois, seules 47 collisions ont été dénombrées en 2009.

François SUEUR conteste l'affirmation du représentant danois qui voudrait qu'il n'y ait pas de migrations par temps de brouillard.

Daniel JENINEZ demande s'il est envisageable de parvenir à un accord européen réglementant l'implantation des parcs éoliens dans la Manche.

M. KAUFMANN, habitant d'Ault, s'étonne de l'absence à la tribune de responsables de la protection du littoral. Il regrette que ce débat public ne comporte pas de réels contreponds.

M. LECLERC redoute la prolifération de parcs éoliens qui pourraient durablement abîmer le littoral et s'inquiète de l'absence de coordination pour ces implantations.

Laurent GAVORY, du Conseil économique et social de Picardie, demande s'il est prévu de mener des études complémentaires afin de déterminer les conséquences écologiques, mais également économiques du projet.

Gerard MONTASSINE, président du comité des pêches du Nord-Pas-de-Calais, insiste lui aussi sur la nécessité de mener des études d'impact cohérentes et approfondies.

Liseline LAVOINE demande si Pierre LAGANDRE, en tant que responsable du projet, est prêt à prendre l'engagement par écrit qu'il n'existe aucun risque de collision entre une éolienne et un pétrolier et, par voie de conséquence, de marée noire susceptible de saccager la baie de la Somme.

Xavier GRIOCHE (FED) s'interroge sur la fiabilité des études d'impact qui ont été menées jusqu'à présent. Il reconnaît en revanche la qualité des résultats des études menées par Picardie Nature, tout en regrettant qu'elles ne soient généralement pas suivies d'effet.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde

Jean-Mathieu KOLB rappelle avoir proposé de créer une présidence tournante au sein du comité de suivi. Il s'agit en l'occurrence d'un engagement fort de la part de la Compagnie du Vent. Il rappelle également que les études effectuées par la Compagnie sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France. Il se félicite en revanche qu'un débat comme celui-ci ait fait ressortir la nécessité d'approfondir ces études, de façon à élaborer un projet qui soit le plus viable possible.

Pierre LAGANDRE souligne, en réponse à Lise-Line LAVOINE, que le risque zéro n'existe malheureusement pas en matière de production d'électricité. Il s'engage en revanche à mener de nouvelles études.

M. PETERSEN signale par ailleurs que l'énergie éolienne a permis de créer 3 500 nouveaux emplois au cours des vingt dernières années.

Henri de ROSIERE affirme de son côté qu'un pêcheur génère 5 emplois à terre, avant d'ajouter que les pêcheurs néerlandais sont aujourd'hui obligés de venir pêcher en Manche car les éoliennes installées sur leurs côtes ont fait fuir les poissons. Il souligne que, en ce qui concerne l'emploi, celui-ci sera plutôt généré sur Dieppe et Le Tréport, alors que le projet s'installerait dans la Somme.

Pierre LAGRANDE conclut en précisant que pour créer une filière, il faut des projets.